



CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2025

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : PYRENEES-ATLANTIQUES
NOMBRE DE MEMBRES : 19
En exercice : 18
Qui ont pris part à la délibération : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'AHETZE**

SEANCE DU 19 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq le mercredi dix neuf mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur LABAT-ARAMENDY Ramuntxo, Maire.

Etaient présents : ALDALURRA Amaia, ALDALURRA Xarle, ALVAREZ Emma, BERARD Amélie, CAPENDEGUY Santiago, CARRERA-INDO Nahia ETCHEGARAY Ramuntxo, FORDIN Maité, GARCIA Y PEREDA Carole, JORAJURIA Marie-Pierre, KUGLER CURUTCHET Sébastien, LABAT ARAMENDY Ramuntxo, MIOQUE-URKIA Iban, ARAMENDY Marie, GOYHETCHE Ramuntxo, HARRIAGUE Françoise, SAUBAGNE Michael, GUESDON MICHAUD Laëtitia.

Absent excusé : ARTAYET Julen a donné procuration à Santiago CAPENDEGUY

Secrétaire de séance : Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. BERARD Amélie a été désignée en qualité de secrétaire (art L. 2121-15 du CGCT).

Approbation A L'UNANIMITE du PV de la séance du Conseil Municipal du 21 février 2025

Compte rendu des décisions du Maire :

- Arrêté 2025018 établissant les Lignes Directrices de Gestion LDG

OBJET DE LA 1^{ère} DELIBERATION N°20250301 ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Rapporteur : Ramuntxo LABAT-ARAMENDY

Monsieur le Maire expose que les règles concernant la composition et la mise en place au Conseil d'Administration du CCAS sont fixées par le conseil municipal (article L.123-6 et R 123-8 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles).

Il indique que, lors de la séance du 21 février 2025, le conseil municipal a fixé à 8 le nombre de membre, étant entendu qu'une moitié sera élue au Conseil municipal, et l'autre moitié nommée par le Maire.

Monsieur le Maire précise que les membres élus par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le Maire rappelle qu'il y a eu un défaut dans

la mise en application du mode de scrutin lors de la séance du 21 février 2025, qu'il convient de ne pas tenir compte du scrutin précédent et de procéder à une nouvelle élection des membres.

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et des familles, la nomination des membres se fait par vote au scrutin secret.

Le Conseil Municipal a pris acte des candidatures des listes suivantes (listes mentionnées ci-dessous par l'indication du nom placé en tête de liste) :

Liste de Mme FORDIN Maite	Liste de Mme HARRIAGUE Françoise
1. Mme FORDIN Maite	1. Mme HARRIAGUE Françoise
2. Mme GARCIA Y PEREDA Carole	2. M GOYHETCHE Ramuntcho
3. Mme CARRERA-INDO Nahia	3. M SAUBAGNE Michaël
4. M ALDALURRA Xarle	4. Mme ARAMENDY Marie

Il a été ensuite procédé aux opérations de vote.

Après le premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **18**

Nombre de votants : **19**

Nombre de suffrages déclarés nuls, blancs : **1**

Nombre de suffrages exprimés : **18**

Majorité absolue : **10**.

La liste de Mme FORDIN a obtenu : **14 voix**.

La liste de Mme HARRIAGUE a obtenu : **4 voix**.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, sont désignés :

- Mme FORDIN Maite
- Mme GARCIA Y PEREDA Carole
- Mme CARRERA-INDO Nahia
- HARRIAGUE Françoise

Membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ahetze pour la durée du présent mandat.

OBJET DE LA 2^{ème} DELIBERATION N°20250302 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2024 du budget principal est établi par le comptable public (trésorerie) à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Le compte de gestion est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la concordance de celui-ci avec le compte administratif.

Il est précisé que le vote du compte de gestion intervient avant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide :

- de statuer sur l'exécution du budget principal 2024 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires

- de déclarer que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire d'Ahetze.

OBJET DE LA 3^{ème} DELIBERATION N°20250303

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion 2024 du budget annexe cimetière est établi par le comptable public (trésorerie) à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Le compte de gestion est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la concordance de celui-ci avec le compte administratif.

Il est précisé que le vote du compte de gestion intervient avant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide :

- de statuer sur l'exécution du budget annexe cimetière 2024 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires
- de déclarer que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte de gestion du budget annexe CIMETIERE dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur le Trésorier de la Commune, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire d'Ahetze.

OBJET DE LA 4^{ème} DELIBERATION N°20250304

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame ALDALURRA Amaia, délibérant sur le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune dressé par Monsieur le Maire d'Ahetze.

Madame ALDALURRA Amaia présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2024 contenu dans la note de présentation jointe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Prévu : 1 952 637.70€
Réalisé : 675 690.31€
Reste à réaliser : 414 067.45€

RECETTES :

Prévu : 1 952 637.70€
Réalisé : 1 131 762.63€
Reste à réaliser : 307 376€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

Prévu : 2 340 186.27€
Réalisé : 1 838 250.11€
Reste à réaliser : 0€

RECETTES :

Prévu : 2 340 186.27€
Réalisé : 2 605 132.21€
Reste à réaliser : 0€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 456 072.32€
Fonctionnement : 766 882.10
Résultat global : 1 222 954.42€

MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE POUR LE VOTE DE CETTE DELIBERATION

Après consultation de la commission finances en date du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
17	1 : GUESDON-MICHAUD Laetitia	-

- de statuer sur l'exécution du budget 2024 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :
- de déclarer que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le compte administratif du budget principal de la commune dressé pour l'exercice 2024.

OBJET DE LA 5^{ème} DELIBERATION N°20250305**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame ALDALURRA Amaia, délibérant sur le Compte Administratif 2024 du budget annexe cimetière de la commune dressé par Monsieur le Maire d'Ahetze.

Madame ALDALURRA Amaia présente le projet de Compte Administratif pour l'année 2024 contenu dans la note de présentation jointe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**SECTION D'INVESTISSEMENT****DEPENSES :**

Prévu : 50 511.43€
Réalisé : 5 920€
Reste à réaliser : 0€

RECETTES :

Prévu : 50 511.43€
Réalisé : 48 024.95€
Reste à réaliser 0.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES :**

Prévu : 48 151.23€
Réalisé : 14 988.52€
Reste à réaliser 0€

RECETTES :

Prévu : 48 151.23€
Réalisé : 14 988.52€
Reste à réaliser : 0€

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 42 104.95€
Fonctionnement : 0€
Résultat global : 42 104.95€

MONSIEUR LE MAIRE SE RETIRE POUR CETTE DELIBERATION

Après consultation de la commission finances en date du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide :

- de statuer sur l'exécution du budget annexe CIMETIERE 2024 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires
- de déclarer que ces comptes n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et adopte le Compte Administratif du budget annexe CIMETIERE dressé pour l'exercice 2024.

**OBJET DE LA 6^{ème} DELIBERATION N°20250306
AFFECTATION DES RESULTATS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL****Rapporteur : Amaia ALDALURRA**

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

L'instruction budgétaire et comptable prévoit que les résultats issus du Compte Administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice.

Constatant que le CA 2024 fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	273 695.83€
un excédent reporté de	493 186.27€
soit un excédent cumulé de	766 882.10€
un excédent d'investissement de	456 072.32€
un déficit de reste à réaliser de	106 691.45€
soit un excédent de financement de	349 380.87€

Après avoir écouté le rapporteur dans son exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	4 : ARAMENDY Marie, GOYHETCHE Ramuntcho, HARRIAGUE Françoise, SAUBAGNE Michaël	-

- d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent de	766 882.10€
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	250 000€
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	516 882.10€
Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de	456 072.32€

OBJET DE LA 7^{ème} DELIBERATION N°20250307 VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'un produit fiscal de 1 035 000€ est nécessaire pour garantir l'équilibre du budget.

Il précise également, qu'en application du coefficient correcteur du fait de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la Commune percevra un versement de 40 306€.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur le vote des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il indique que, compte tenu des bases d'imposition notifiées par l'Etat, le produit fiscal pour ces trois taxes à taux constant serait de **938 020€**.

Il est proposé au Conseil Municipal de laisser les taux 2024 inchangés, selon le tableau ci-dessous :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 978 000€	27%	804 060€
Foncier non bâti	51 800€	24.99%	12 944.82€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	999 300€	12.11%	121 015.23€

Comme pour l'année 2024, il est indiqué qu'il sera fait application de la majoration exceptionnelle de la taxe d'habitation à hauteur de 67 051€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	-	4 : ARAMENDY Marie, GOYHETCHE Ramuntcho, HARRIAGUE Françoise, SAUBAGNE Michaël

De voter, pour l'année 2025, les taux d'imposition comme suit :

	Base	Taux	Produit
Foncier bâti	2 978 000€	27%	804 060€
Foncier non bâti	51 800€	24.99%	12 944.82€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	999 300€	12.11%	121 015.23€

OBJET DE LA 8^{ème} DELIBERATION N°20250308
APPROBATION DU BP PRINCIPAL 2025

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Maire présente les principaux éléments du budget primitif 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
011 - Charges à caractère général	526 597,00		526 597,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	252 800,00		252 800,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	172 097,00		172 097,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	98 700,00		98 700,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 000,00		3 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 310 330,00		1 310 330,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 000,00		3 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	33 730,00		33 730,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	1 273 600,00		1 273 600,00
014 - Atténuations de produits	1 000,00		1 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	125 802,00		125 802,00
66 - Charges financières	24 700,00		24 700,00
67 - Charges spécifiques	500,00		500,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	2 000,00		2 000,00
Total dépenses réelles	1 990 929,00		1 990 929,00
Total dépenses d'ordre	558 623,10		558 623,10
Total dépenses de fonctionnement	2 549 552,10		2 549 552,10

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions Nouvelles	Reports	Propositions Globales
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	296 605,00		296 605,00
73 - Impôts et taxes	147 100,00		147 100,00
731 - Impositions directes	1 035 000,00		1 035 000,00
74 - Dotations et participations	494 460,00		494 460,00
75 - Autres produits de gestion courante	19 500,00		19 500,00
76 - Produits financiers	5,00		5,00
77 - Produits spécifiques			
013 - Atténuations de charges	40 000,00		40 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	516 882,10		516 882,10
Total recettes réelles	2 549 552,10		2 549 552,10
Total recettes d'ordre			
Total recettes de fonctionnement	2 549 552,10		2 549 552,10

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	RAR	Propositions Globales
16 - Emprunts et dettes assimilés	123 500,00		123 500,00
27 - Autres immobilisations financières			
Total dépenses réelles hors opérations	123 500,00		123 500,00
16 - MAIRIE	7 300,00	240,00	7 540,00
21 - BATIMENTS COMMUNAUX	255 000,00	391 078,35	646 078,35

28 - VOIRIE	358 843,12		
29 - EGLISE			
31 - ACHAT ET AMENAGEMENT TERRAIN		5 145,00	5 145,00
32 - PÔLE PETITE ENFANCE	61 100,00		61 100,00
33 - EQUIPEMENT MATERIEL ANIMATION CULTURELS			
35 - AMENAGEMENT DU BOURG	22 885,67	594,00	23 479,67
38 - AMENAGEMENT SPORTIF – CITY STADE			
40 - LUDOTHEQUE			
41 - CIMETIERE			
42 - ALSH	11 200,00		11 200,00
43 - BOMASSI	649 720,46	17 010,10	666 730,56
44 - SERVICES TECHNIQUES	45 000,00		45 000,00
Total dépenses opérations d'invest.	1 411 049,25	414 067,45	1 825 116,70
Total dépenses d'ordre			
Total dépenses d'investissement	1 534 549,25	414 067,45	1 948 616,70

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions Nouvelles	RAR	Propositions Globales
001 - Excédent d'investissement reporté	456 072,32		456 072,32
10 - Dotations, fonds divers et reserves	360 000,00		360 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	266 545,28	307 376,00	573 921,28
23 - Immobilisations en cours			
27 - Autres immobilisations financières			
Total recettes réelles hors opérations	1 082 617,60	307 376,00	1 389 993,60
Total recettes d'ordre	558 623,10		558 623,10
Total recettes d'investissement	1 641 240,70	307 376,00	1 948 616,70

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Après présentation du projet de BP en commission finances du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	5 : ARAMENDY Marie, GOYHETCHE Ramuntcho, HARRIAGUE Françoise, SAUBAGNE Michaël, GUESDON-MICHAUD Laetitia	-

D'ADOPTER le budget 2025

INVESTISSEMENT			
	Propositions nouvelles	RAR	Total budget
Dépenses	1 534 549.25€	414 067.45€	1 948 616.70€
Recettes	1 641 240.70€	307 376€	1 948 616.70€
FONCTIONNEMENT			

	Propositions nouvelles	RAR	Total
Dépenses	2 549 552.10€	-	2 549 552.10€
Recettes	2 549 552.10€	-	2 549 552.10€

PRECISE que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.

D'AUTORISER le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

OBJET DE LA 9^{ème} DELIBERATION N°20250309 APPROBATION DU BP CIMETIERE 2025

Rapporteur : Amaia ALDALURRA

Le Maire présente les principaux éléments du budget annexe CIMETIERE primitif 2025.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
011 - Charges à caractère général	2 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	2 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	
Total dépenses réelles	2 500,00
Total dépenses d'ordre	7 526,39
Total dépenses de fonctionnement	10 026,39

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2025
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	7 526,39
75 - Autres produits de gestion courante	
Total recettes réelles	7 526,39
Total recettes d'ordre	2 500,00
Total recettes de fonctionnement	10 026,39

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 - Déficit d'investissement reporté	
16 - Emprunts et dettes assimilés	47 131,34
Total dépenses réelles hors opérations	47 131,34
Total dépenses d'ordre	2 500,00
Total dépenses d'investissement	49 631,34

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2025
001 - Excédent d'investissement reporté	42 104,95
16 - Emprunts et dettes assimilés	-
Total recettes réelles hors opérations	42 104,95

Total recettes d'ordre	7 526,39
Total recettes d'investissement	49 631,34

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 064-216400093-20250319-202503_CR-DE



Après présentation du projet de BP en commission finances du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide :

D'ADOPTER le budget primitif 2025 pour le budget annexe du Cimetière.

OBJET DE LA 10^{ème} DELIBERATION N°20250310 APPROBATION DU FORFAIT COMMUNAL

Rapporteur : Maite FORDIN

Monsieur le Maire rappelle que l'article L442-5 du code de l'éducation dispose que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association de la commune soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes de l'enseignement public. Depuis le décret du 30 septembre 2019 rendant l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, ce dispositif est applicable pour les élèves de maternelle.

Le forfait communal doit être égal au montant des dépenses obligatoires d'un élève fréquentant l'école publique. Cette aide est calculée par rapport au compte administratif N-1. Elle est versée en fonction du nombre d'élèves domiciliés à Ahetze.

La circulaire du 15 février 2012 précise les dépenses qu'il convient de prendre en compte afin de déterminer le forfait communal :

- Consommation des fluides
- Les fournitures scolaires, dépenses pédagogiques et administratives,
- Le transport pour les activités scolaires,
- L'entretien des locaux et la maintenance du matériel,
- Les frais de personnel

Le montant du forfait pour l'année scolaire 2024-2025 s'élève à **881 €**.

Monsieur le Maire précise que cette dépense est qualifiée d'obligatoire au titre des articles L1612-5 et L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A ce jour, seule l'association ALHORGAKASTOLA est concernée par ce dispositif. Cette dernière accueille 19 élèves Ahetzar pour l'année scolaire 2024-2025. Par conséquent, l'association percevra une participation financière à hauteur de 16 739 € au titre du forfait communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, décide :

De fixer le forfait communal à 881 € soit 16 739 € pour ALHORGAKASTOLA pour l'année scolaire 2024/2025, AUTORISER Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à verser les sommes correspondantes et à signer les actes afférents.

Fait et délibéré le 19 mars 2025,

Le Maire, Ramuntxo LABAT-ARAMENDY

La secrétaire de séance, Amélie BERARD